
**CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION
D'UNE CHAUFFERIE MIXTE BOIS-GAZ**

Désignation des Ouvrages :
Chaufferie mixte bois-gaz desservant le Lycée Koeberlé
et le Collège Béatus Rhénanus à Sélestat

Date :

ENTRE :

La Région Alsace, représentée par le président du Conseil Régional

(ci-après dénommée « **la Région** »)

ET :

Le Département du Bas-Rhin, représentée par le Président du Conseil Général

(ci-après dénommée « **le Département** »)

« **La Région** » et « **le Département** » étant ci-après collectivement dénommés les « **Parties** » et individuellement une « **Partie** ».

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

La REGION a conclu avec la société ECOLYA, le 22 décembre 2009, un contrat de performance énergétique sur un périmètre composé de quatorze lycées, sous la forme d'un contrat de partenariat. Le projet porte sur le financement, la conception et la réalisation de prestations de service, travaux et fournitures assurant des économies d'énergie dans des lycées considérés et une réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que sur l'exploitation technique, la maintenance et le gros entretien renouvellement des équipements réalisés.

En 2011 le Lycée Koeberlé sera doté, dans le cadre de ce contrat de partenariat, d'une nouvelle chaufferie mixte bois / gaz implantée dans la cour de service de ce même lycée. La chaufferie sera composée d'une chaudière bois de 600 kW équipée d'un électrofiltre pour une épuration efficace des fumées ainsi que de deux chaudières gaz de 700 kW. La fourniture du combustible bois (plaquettes et broyats de classe A) et l'entretien des installations sont confiés à l'EXPLOITANT, conformément aux dispositions du contrat de performance énergétique sus visé.

Les installations du Lycée servent actuellement à alimenter en chaleur le Collège Béatus Rhénanus voisin du lycée via le réseau enterré et les sous-stations du lycée.

CELA AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1. ARTICLE 1 – OBJET

L'objet de la présente convention est de définir les modalités de financement et leurs contreparties entre le Département du Bas-Rhin et la Région Alsace pour la construction de la chaufferie mixte bois-gaz.

Une convention annexe entre l'exploitant (ECOLYA) et le collège traitera des conditions de fourniture de chaleur nécessaire à la production de chauffage du COLLEGE dont le Département a la charge conformément aux exigences minimales mentionnées dans ladite convention . Elle définit aussi les modalités d'indexation et de paiement des charges dues par le collège à l'exploitant.

2. OBLIGATIONS ET ROLES DES PARTIES

Le Département participera au financement de la chaufferie mixte bois gaz construite pour le compte de la Région par ECOLYA au Lycée Koeberlé, selon les modalités prévues à l'article 4.

La Région garantit la fourniture d'énergie (chauffage), par ECOLYA au Collège Béatus Rhénanus.

3. DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU DEPARTEMENT

En contrepartie de la possibilité de bénéficier de la chaleur pour le collège, produite par la nouvelle chaufferie construite sur le terrain du Lycée, le DEPARTEMENT sera redevable d'une participation appelée dépense d'investissement, d'un montant de 471 704 euros que le Département versera à la REGION en une seule fois en 2012.

4. PLAN DE FINANCEMENT DE LA CHAUFFERIE

REGION ALSACE	1 174 565 €	71 %
DEPARTEMENT	471 704 €	29 %
TOTAL	1 646 269 €	100 %

5. DUREE

La présente convention prend effet à la signature de la présente et prendra échéance à la fin du partenariat CPE entre la Région et Ecolya.

6. ANNEXES

Les documents suivants sont annexés à la présente convention et font partie intégrale de cette dernière :

- Contrat de performance énergétique Région Alsace-Ecolya en date du 22/12/2009
- Projet de convention de fourniture d'énergie Collège-Ecolya
- Plan masse de l'installation

Fait à Strasbourg en deux exemplaires originaux, le